



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
12 janvier 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement**
Troisième session
Genève, 23-25 mars 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives.
4. Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base.
5. Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces.
6. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1
Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de trois jours pour mener à bien leurs travaux (23-25 mars 2011). Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine au moins avant le début de la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/12 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives

3. Le paragraphe 91 de l'Accord d'Accra stipule que: «Tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté.». La réunion d'experts examinera donc l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui se posent sur ces marchés, en accordant toute l'attention voulue aux principaux secteurs de produits, et en étudiera les incidences sur le développement, outre différents aspects tels que l'économie verte, les changements climatiques et la technologie.

Résultats attendus

4. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des représentants d'organismes internationaux de produit et d'organisations internationales, serviront à mettre en exergue – pour l'information des États membres de la CNUCED – l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base, dans une optique de développement. Les débats permettront d'évaluer les perspectives offertes et l'ampleur des défis posés par la situation actuelle et l'évolution future possible des marchés de produits, ainsi que les enjeux pour les pays en développement tributaires des produits de base.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/13 Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information intitulée «Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes», où il passera en revue l'évolution récente des marchés dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et les métaux et minéraux. Ce document indiquera les tendances à court terme et à moyen terme des prix, les facteurs influant sur l'offre et la demande, et la situation du commerce, ainsi que quelques-unes des principales contraintes

auxquelles sont confrontés les pays en développement tributaires des produits de base dans ces secteurs.

Point 4

Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base

6. Le paragraphe 92 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait redoubler d'efforts, ... pour aider les pays en développement producteurs de produits de base ... à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à cette dépendance.». Dans ce contexte, elle devrait «appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les petits producteurs, déploient pour: concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement; renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs; progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base; ... et concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques dans le secteur des produits de base (y compris des bourses de produits)» (par. 93 a)). La CNUCED devrait «promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant: les moyens d'intégrer les politiques relatives à ces produits dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté; les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base; et les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base, notamment grâce à l'APD, à l'aide au commerce et d'autres mécanismes» (par. 93 b)).

Résultats attendus

7. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des représentants d'organismes internationaux de produit et d'organisations internationales, serviront à mettre en lumière – pour l'information des États membres de la CNUCED – les incidences de l'instabilité des prix et les mesures qui pourraient être prises pour atténuer l'exposition aux risques de prix imputables à cette instabilité. Il s'agira également de déterminer les mesures permettant de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation aux chaînes de valeur dans le secteur des produits de base. Cela devrait contribuer aux efforts déployés par les pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de contourner les contraintes et tirer parti des perspectives offertes par les marchés de produits de base.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/14 Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays en développement dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base

8. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information qui sera publiée sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/14 (voir ci-dessus), dans laquelle il passera en revue les mesures permettant d'atténuer l'exposition aux risques de prix résultant des fluctuations des prix des produits de base et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation aux chaînes de valeur du secteur des produits de base. Il y indiquera également quelques-unes des principales difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement tributaires des produits de base pour ce qui est de la création de valeur ajoutée.

Point 5

Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces

9. Conformément aux dispositions du paragraphe 93 c) de l'Accord d'Accra, la CNUCED devrait «contribuer à l'établissement de partenariats multipartites efficaces en vue de concevoir des approches novatrices pour résoudre les problèmes liés aux produits de base». En s'appuyant sur un examen des initiatives ayant donné des résultats positifs, les experts identifieront et analyseront les partenariats multipartites qui pourraient être repris et reproduits dans les pays en développement tributaires des produits de base pour renforcer la contribution du secteur des produits de base au développement et à la réduction de la pauvreté.

Résultats attendus

10. Les travaux sur ce point, y compris les communications présentées par des experts et des acteurs internationaux ou régionaux, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, permettront de déterminer les partenariats multipartites existants et différentes propositions pour appréhender les problèmes de développement et les problèmes relatifs aux produits de base.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/15 Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces

11. Pour faciliter les travaux sur ce thème, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information indiquant les partenariats multipartites qui ont été mis en place pour aider des pays en développement tributaires des produits de base. L'objectif est d'explorer différentes approches pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base et amorcer un processus de croissance économique soutenue dans une optique d'éradication de la pauvreté.

Point 6

Adoption du rapport de la réunion

12. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Contribution des experts: incidences sur le commerce et le développement de l'évolution des marchés des produits de base

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Ces documents, qui devraient s'appuyer sur l'expérience des experts, pourraient porter sur une ou plusieurs des questions suivantes:

- Quels ont été les facteurs déterminants des tendances des prix ces dernières années sur les marchés des produits de base et quelles en sont les conséquences – perspectives et contraintes – pour les pays en développement dépendant des produits de base?
- Quels instruments ou quels mécanismes peuvent être utilisés pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à atténuer l'exposition au risque de prix sur les marchés de produits? Comment de tels mécanismes pourraient-ils être rapidement mis en place, avoir un effet contracyclique efficace, fonctionner sur un mode d'anticipation, rendre automatiques les conditions et critères de qualification et limiter les conditionnalités?
- Au moyen de quelles mesures les pays en développement tributaires des produits de base pourraient-ils accroître leur participation aux chaînes de valeur, y compris la création de valeur ajoutée à moyen terme et à long terme, dans le secteur des produits de base?
- Quels sont les partenariats qui peuvent renforcer la contribution des produits de base au développement dans les pays en développement tributaires de ces produits? Comment de tels partenariats peuvent-ils être rattachés à des initiatives nationales?

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Samuel Gayi
Chef du Groupe spécial sur les produits de base
Bureau E-9030
CNUCED
Palais des Nations
1211 Genève 10

Téléphone: +41 22 917 21 31
Télécopieur: +41 22 917 05 09
Courriel: samuel.gayi@unctad.org

Annexe

Calendrier provisoire des séances

<i>Mercredi</i> 23 mars 2011	<i>Jeudi</i> 24 mars 2011	<i>Vendredi</i> 25 mars 2011
(10 h 00-13 h 00)	(10 h 00-13 h 00)	(10 h 00-13 h 00)
<p>Plénière Déclaration liminaire</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Point 3: Évolution du marché des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits de base agricoles 	<p>Point 4: Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base et la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur des produits de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits de base agricoles • Pétrole, gaz, minéraux et métaux 	<p>Point 5 (suite)</p> <p>Point 6: Adoption du rapport de la réunion</p>
(15 h 00-18 h 00)	(15 h 00-18 h 00)	
<p>Point 3 (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pétrole, gaz, minéraux et métaux 	<p>Point 4 (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pétrole, gaz, minéraux et métaux <p>Point 5: Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces</p>	